

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La pension consiste en cent francs que la Commune donne et en outre cinquante francs provenant d'un Capital de mille francs dont il a été fait donation à l'école; et cent six francs de Sarmens.

Mille francs comme on peut voir à l'article 1.

Cinquante francs provenant de l'impôt des Mille cent francs payés par la Commune comme on peut voir ci-dessus à l'article 1.

*Point
Voyez N° 13. lettre A.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N° 175.

Burligny

Village

C'est une Commune

de Burligny Agence du dit lieu

de Rolle

Du Léman

Les Maisons du Village & les Maisons foraines sont toutes dans la circonférence d'un quart d'heure

Le nom des Maisons foraines est la Camisarde à 10 minutes, les Vernettes à la même distance, aux Jallettes deux Maisons à cinq minutes, la Maison Rouge à 10 minutes, aux Fuses 10 minutes, aux Féray une Maison à sept minutes

Le nombre des Enfants du Village est de la Camisarde 1. des Vernettes 0. des Jallettes 3. la Maison Rouge 2. aux Fuses 0. au Féray 2.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Arsier à une lieue, Bassin 1/2 de lieue
De Beguin 30 minutes, de Luins 30 minutes
Bursin 30 minutes, Longiroid 30 minutes,
Marchissy 25 minutes, Le Vaud 30 minutes

a. Leurs noms.

Comme ci dessus

b. Leurs distances réciproques.

D'Arsier à Bassin 30 minutes, de Bassin à
Beguin 35 minutes, de Beguin à Luins 12 m.
de Luins à Bursin 15 minutes, de Bursin à
Longiroid 60 minutes, de Longiroid à Marchissy
10 minutes, de Marchissy au Vaud 15 minutes
du Vaud à Bassin 25 minutes

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

La lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique,
la récitation du catéchisme, des prières, des
passages, de l'écriture sainte, des psaumes &
le chant des psaumes.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient aussi en été mais elle est très
peu fréquentée

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Le Testament, le catéchisme d'osterval, l'écrit
de passages de Duplan, l'ami des enfants
de Rochoud pour l'orthographe

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Rien

9°. Durée de l'école chaque jour?

pendant l'hiver 3 heures avant midi &
autant le soir

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

ils sont classés selon leur savoir

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Pasteur faisoit l'examen des prétendants
en présence des Notables, il en nommoit
deux sur lesquels le Bailli & le Subordonné choisirent

b. D'où est-il?

De Burtigny

c. Son nom

Jean Jac Feignoux

(3)

d. Son âge.

Soixante deux années & demy

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

point mais il a des petits fils

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

11 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Sur ses 11 ans il a été cure assistant à
Luins qu'à Chéseret

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il conduit le chant des psaumes à l'église
fait des prières le dimanche & jusqu'ici il est
Secrétaire de la Commune

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

En hiver 36 garçon & 15 filles
En été environ une dizaine

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

point

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Un quarteron de blé pour chaque enfant
par année

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est neuf

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre dans une maison
qui appartient à la Commune

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ainsi fait à Bauligny ce 9. Mars 1799
J. J. de Feignoux Régent

Etat de la pension

Outre ce qu'il lève des Enfants il recoit de 200 florins soit cinq Louis de la Commune du bois la portion d'un Bourgeois & plus franc pour le Logement

Comme il a été dit ci dessus

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

152

N. 76.

Marchissy.

C'est un Village

C'est une Commune

De Longirod.

Il y a un Agent dans le lieu.

De Rolle.

Du Séman.

Outre les enfants du village dont les maisons ne sont pas écartées, il y a encore ceux de sept fermes sur le territoire de la Commune

- Savoir: 1. la Puffaz à 20 minutes
- 2. le Maréchal à 15.
- 3. la Grillot - à 15.
- 4. les Côtas - à 20.
- 5. la Foge - à 7.
- 6. les Tâles - à 15.
- 7. Bercher - à 18.

Ce nombre ne peut être précisément déterminé il varie annuellement. De ces 7 fermes il y a à présent 11 Enfants en âge de venir à l'école